

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André-Jean, Mme CAILLIEREZ Sylvie, M PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, REBOUX Pierrick, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne.

Excusés : M CORVOISIER Alain, Mmes MOREL Sabine et MOTTAIS Maëlle.

Secrétaire de Séance : Mme PERRUDIN Christiane.

Objet – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 16 FEVRIER ET 16 MARS 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu des réunions du Conseil Municipal du 16 février et du 16 mars 2015.

Délibération 2015/28

Objet – VOTE DES TAUX 2015 DES TAXES LOCALES.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'impositions des taxes locales appliqués en 2014. Il propose de conserver ces taux inchangés pour l'année 2015 comme cela est précisé dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux 2014	Taux proposés pour 2015	Bases Prévisionnelles (€)	Produit 2015 attendu (€)
Habitation	18.16	18.16	919 300	166 945
Foncier bâti	17.36	17.36	591 100	102 615
Foncier non bâti	48.62	48.62	58 200	28 297
Total				297 857

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux d'imposition des taxes locales 2015 proposés ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération 2015/29**Objet – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014.**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la commune qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013				15 428,54 €		15 428,54 €
Opération de l'exercice	527 513,35 €	749 627,44 €	196 051,22 €	469 470,16 €	723 564,57 €	1 219 097,60 €
TOTAUX	527 513,35 €	749 627,44 €	196 051,22 €	484 898,70 €	723 564,57 €	1 234 526,14 €
Résultat de clôture		222 114,09 €		288 847,48 €		541 084,13 €
Reste à réaliser			3 100,00 €		3 100,00 €	
TOTAUX CUMULES	527 513,35 €	749 627,44 €	199 151,22 €	484 898,70 €	726 664,57 €	1 234 526,14 €
Résultats définitifs		222 114,09 €		285 747,48 €		507 861,57 €

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur COUDRAIS, adjoint en charge des finances, soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif présenté.

DONNE décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2014.

Délibération 2015/30**Objet – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 établi par le Comptable du Trésor de PIPRIAC. Le résultat de clôture 2014 s'élève à 222 114,09 € d'excédent de fonctionnement et 288 847,48 € d'excédent d'investissement et coïncide avec le résultat du compte administratif 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2014.

DONNE décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant l'exercice 2014.

Délibération 2015/31**Objet – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2014.**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les résultats de l'exercice budgétaire 2014 pour le budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
BP 2014	<i>Prévu</i>	697 736,36 €	697 736,36 €
	<i>Réalisé</i>	527 513,35 €	749 627,44 €
Solde d'exécution			222 114,09 €
Résultat reporté N-1			0,00 €
Solde cumulé			222 114,09 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
BP 2014	<i>Prévu</i>	526 177,34 €	526 177,34 €
	<i>Réalisé</i>	196 051,22 €	469 470,16 €
Solde d'exécution			273 418,94 €
Excédent reporté N-1			15 428,54 €
Solde cumulé			288 847,48 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 222 114,09 euros et l'excédent de la section d'investissement à 288 847,48 euros pour l'exercice 2014.

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2014 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2015 pour un montant de 222 114,09 euros ainsi que l'excédent de la section d'investissement au compte 001 « Excédent de la section d'investissement reporté » du budget primitif 2015 pour un montant de 288 847,48 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats proposée par Monsieur le Maire.

Délibération 2015/32**Objet – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.**

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour l'année 2015 et propose de le voter avec une section d'investissement en suréquilibre pour les montants globaux suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 751 261,88 euros
Recettes : 751 261,88 euros

Section d'investissement :

Dépenses : 379 600,00 euros
Recettes : 1 093 519,91 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget principal de la commune proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération 2015/33

Objet – POINT A TEMPS AUTOMATIQUE – DELEGATION AU MAIRE.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il va lancer une consultation d'entreprises afin de retenir un prestataire pour réaliser les travaux d'entretien de la voirie (Point à Temps Automatique) avant l'été. Il propose, dans ces circonstances, de lui donner délégation pour attribuer le marché dans la limite de 28 000 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation afin de retenir un prestataire pour réaliser les travaux d'entretien de la voirie (Point à Temps Automatique) pour l'année 2015.

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour attribuer le marché relatif à ces travaux d'entretien de voirie dans la limite de 28 000 euros TTC ainsi que pour régler les dépenses qui en découleront.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le marché lié à ces travaux ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2015/34

Objet – LOTISSEMENT DE LA CHATAIGNERAIE – PRIX DE VENTE DES TERRAINS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux terrains restent disponibles à la vente dans le lotissement de la Châtaigneraie. Ne parvenant pas à vendre ces biens depuis plusieurs mois, Monsieur le Maire s'est renseigné sur les raisons qui peuvent expliquer ces difficultés et il lui a été indiqué que le prix des terrains est trop élevé compte-tenu du marché immobilier actuel.

Dans ce cadre, il propose donc au Conseil Municipal de baisser le prix de vente des terrains en le faisant passer de 44,90 euros HT / m² à 42 € HT / m². Cette modification permet de baisser le prix des terrains d'environ 2 500 euros TTC pour les futurs acquéreurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de baisser le prix de vente des terrains du lotissement de la Châtaigneraie à 42 € HT / m².

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Objet – EFFACEMENT DES RESEAUX RUE ANNE DE BRETAGNE – AVANCEE DE L'ETUDE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement de l'étude engagée avec le SDE35 sur l'effacement des réseaux rue Anne de Bretagne. Il présente un plan des travaux ainsi que le modèle de lanterne retenu pour l'éclairage public de cette voie. Suite aux observations portées par

les conseillers municipaux, une attention particulière devra être portée à certains dossiers pour limiter les désagréments liés à la réalisation de tranchées chez les riverains de cette rue.

Objet – INFORMATION SUR LE ROLE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES.

Monsieur Louedec, adjoint au Maire, rapporte au Conseil Municipal le compte-rendu d'une réunion qui s'est récemment tenue sur le rôle de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles pour les communes ne disposant pas de document d'urbanisme. Il indique notamment que, compte-tenu de l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme, les possibilités de construction en dehors de la partie actuellement urbanisée du bourg seront extrêmement limitées et que l'Etat compte faire appliquer strictement ces nouvelles règles. La commune aura toutefois la possibilité de défendre exceptionnellement certains projets de première importance par une délibération motivée du Conseil Municipal mais la CDCEA, qui devra rendre un avis conforme, pourra rejeter toute demande si celle-ci ne lui paraît pas pertinente.

Délibération 2015/35

Objet – ADMR – DEMANDE DE PARTICIPATION A LA GARDE D'ENFANTS EN HORAIRES SPECIFIQUES.

Monsieur le Maire, donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'ADMR par lequel elle sollicite une participation financière communale pour son dispositif «garde d'enfants en horaires spécifiques». Ce dispositif concernant plusieurs communes de la communauté de communes, Monsieur le Maire indique qu'il faut traiter ce dossier au niveau intercommunal afin d'uniformiser les financements des communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'ADMR pour son dispositif «garde d'enfants en horaires spécifiques».

PROPOSE à l'ADMR de traiter ce dossier plus globalement au niveau intercommunal afin d'uniformiser les pratiques du territoire en matière de financement de ce type de dispositif.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Questions diverses :

- Construction de nouvelles toilettes publiques : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes options se présentant pour la construction de nouvelles toilettes publiques (construction classique avec un maître d'œuvre, achat d'une solution anti-vandalisme prête-à-posser, achat d'une solution automatisée prête-à-posser). Il sollicite l'avis des conseillers sur ces solutions afin de poursuivre ses démarches et notamment de lancer une consultation. Il est donc convenu de poursuivre la réflexion en se concentrant sur la solution anti-vandalisme prête-à-posser.

Séance levée à 23h00